

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 17 MAI 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 3

Le 17 Mai 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile UTILE -GRAND (Pouvoir à Frédéric BATAILLE)

Joëlle CAMPERS (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Capucine FAVRE (Pouvoir à Gérard MATTIS)

Franck MALESCOUR (Pouvoir à Yannick AMET)

EXCUSÉS

Paul PELLECUER

Éric JACQUEMOUD

Daniel EUSTACHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nicolas MORIN

2021-67 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE ET LE FESTIVAL DE MUSIQUE DES ARCS POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE LIÉE A LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES SUR LE TERRITOIRE HAUTE-TARENTEISE VANOISE

Monsieur Alain EMPRIN, Vice-Président délégué à la Culture et au Patrimoine, informe l'assemblée délibérante que le Festival de Musique des Arcs a proposé à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, une programmation décentralisée de concerts « Hors Les Murs » rayonnant sur les communes de Haute-Tarentaise.

Pour 2021, les communes de Villaroger et de Sainte-Foy-Tarentaise ont fait le vœu de programmer des concerts en août 2021.

Dans le cadre du développement culturel global du territoire, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite s'associer au Festival de Musique des Arcs pour assurer la promotion de leurs concerts.

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite **participer à hauteur de 2 400 euros**.

La convention de partenariat 2021 fixe les conditions de collaboration entre la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et le Festival de Musique des Arcs.

Vu l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine réunie le 28 Avril 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 Mai 2021 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et le Festival de Musique des Arcs ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**



CONVENTION DE PARTENARIAT 2021

Entre

LE FESTIVAL DE MUSIQUE DES ARCS

14 rue de Suresnes - 75008 PARIS

Bureau administratif SMA – 73700 ARC 1800

Et

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEAISE

8 rue Saint Pierre - 73700 SÉEZ

PRÉALABLE

Le **Festival de Musique des Arcs** ci-après dénommée « L'ORGANISATEUR » organise une programmation de concerts décentralisés sur les communes de Haute Tarentaise : Le Festival « Hors les Murs »

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise a souhaité s'associer au FESTIVAL DE MUSIQUE DES ARCS, en tant que partenaire pour favoriser un rayonnement culturel sur le territoire.

Les communes intéressées ont choisi un concert parmi la programmation 2021 fournie par l'Organisateur.

Les communes concernées : Villaroger et Sainte Foy Tarentaise

Ledit partenariat se traduit de la façon suivante :

APPORT du FESTIVAL

- **Vendredi 23 juillet 2021 à 19h à l'Eglise de Villaroger Le Trio Variation**
- **Mercredi 28 juillet 2021 à 19h à l'Eglise de Sainte Foy Tarentaise le Quatuor Métamorphose**

APPORT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEAISE ET DES COMMUNES ASSOCIEES

- **Participation financière de 4 000 €** (non assujetti à TVA) servant à couvrir une partie des frais de production des concerts
- **Répartition de l'apport des collectivités :**
 - Communauté de Communes de Haute-Tarentaise : 2 400 €
 - Villaroger : 800 €
 - Sainte-Foy-Tarentaise : 800€

CONDITIONS

L'organisateur prend à sa charge et assure l'ensemble du bon déroulement du spectacle. En raison de la crise sanitaire ou pour toute autre raison du fait de l'organisateur, si le spectacle devait être annulé ou reporté en 2022, le montant intégral de la participation financière de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise devra lui être restitué sur l'année 2021.

A Seez, le

Pour l'Organisateur le Festival de
Musique des Arcs
Pierre Yves TANGUY

Pour le Partenaire, La Communauté de
Communes de Haute-Tarentaise, Le Président
Yannick AMET

Mr le Maire de Sainte Foy Tarentaise
Yannick AMET

Mr le Maire de Villaroger
Alain Emprin